

## Contexte

---

La coopération est un déterminant essentiel de l'innovation scientifique, technologique, institutionnelle et sociétale. En même temps, opportunités et défis nouveaux transforment les modalités, les objectifs, l'échelle ou l'impact de la coopération qui se réinvente ainsi grâce à de multiples expérimentations créatives.

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) fait de la coopération une priorité stratégique<sup>1</sup> et, grâce aux contributions de ses membres, mène une action coordonnée pour développer et partager des solutions capables de relever des défis académiques et sociétaux sans précédent.

Le [programme Co//ectif](#) de l'AUF – Europe Occidentale (AUF-EO) y contribue en soutenant l'expérimentation de formats coopératifs innovants portant la vocation transformatrice de la science dans le développement inclusif et juste des sociétés.

L'engagement du programme est d'illustrer ces innovations socialement responsables et éthiquement réfléchies, à l'échelle de la francophonie scientifique, pour susciter des inspirations et pour partager des solutions d'adaptation avertie et positive aux transformations en cours.

Réaffirmant la science comme chose commune, et promouvant la socialisation des bénéfices de l'innovation, Co//ectif se caractérise par l'attention portée à l'intersectorialité de la coopération, à l'expérimentation participative, à l'ouverture à des profils et des métiers nouveaux ainsi qu'à une approche agile.

## Objectifs

---

Co//ectif vise la création et l'utilisation des connaissances scientifiques grâce à l'implication active de parties prenantes telles les agences gouvernementales nationales, régionales ou internationales, les réseaux transnationaux, les entreprises, les organisations citoyennes ou les associations professionnelles.

Laissant aux parties intéressées la pleine liberté de définir leurs intérêts thématiques et priorités coopératives, Co//ectif appelle à des propositions qui, grâce à ces partenariats diversifiés, s'investissent dans :

- la création de connaissances originales autour d'objets réflexifs émergents à forte valeur scientifique et sociétale ;
- la coproduction d'usages innovants de contenus scientifiques déjà rendus disponibles dans d'autres projets réalisés par des membres des consortiums ;
- la mise à l'épreuve de méthodologies expérimentales pour dépasser des obstacles théoriques, pédagogiques ou organisationnels ;
- la mise au point d'outils et/ou de services renforçant les capacités institutionnelles collaboratives dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

---

<sup>1</sup> [Stratégie 2021-2025](#)

- l'élaboration de parcours d'excellence autour de compétences relatives aux grandes transitions sociétale, environnementale et numérique ;
- l'investissement dans l'accès des jeunes diplômés à des métiers d'avenir pertinents pour le développement durable.

### Priorités spécifiques 2024-2025

Tout en préservant l'orientation résolument ascendante du programme, et en étroite connexion avec ses objectifs, l'actuelle édition de l'appel à propositions cible également 4 domaines prioritaires : l'entrepreneuriat scientifique, sciences et sociétés, la Méditerranée ainsi que science et innovation politique. Les priorités 2024 sont présentées à l'annexe I des Lignes directrices.

### Dispositif

---

Sélectionnés à la suite d'appels à propositions, les projets Co//ectif se déploient en deux phases :

1. L'étape de planification et de préparation, consacrée à la confirmation des hypothèses initiales, à la consolidation du plan de travail et à la stabilisation du consortium et de son organisation. À l'issue de cette phase d'une durée maximale de 3 mois, le collectif transmet à l'AUF le plan de travail consolidé pour la phase de mise en œuvre du projet, accompagné de la planification budgétaire prévisionnelle correspondante, faisant état des cofinancements mobilisés par le consortium.
2. En fonction des avancées et des perspectives constatées dans le plan consolidé, ainsi que des compétences et capacités mobilisées par les consortiums, les projets confirmés entrent dans la phase de mise en œuvre. D'une durée maximale de 12 mois, cette phase est consacrée à la réalisation des résultats conformément au plan consolidé.

### Public cible

Compte tenu de ses objectifs, Co//ectif s'adresse à tous les personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés par la coopération scientifique et institutionnelle au sein de la Francophonie : chercheurs, enseignants, ingénieurs de recherche, chargés de la valorisation, des partenariats ou de l'innovation, responsables des relations internationales. L'implication de jeunes scientifiques dans les activités des projets est très fortement encouragée.

### Éligibilité

---

Sont éligibles les propositions portées par des consortiums transnationaux, intersectoriels et pluridisciplinaires, coordonnés par un établissement d'enseignement supérieur et de recherche membre de l'AUF en [Europe Occidentale](#). Ainsi, en plus de l'établissement coordonnateur, les consortiums sont composés *a minima* de deux autres [établissements membres de l'AUF](#) et d'une organisation autre qu'académique. L'implication d'établissements membres de l'AUF relevant d'autres [régions de la francophonie scientifique](#), en particulier du Sud, constitue un atout décisif dans la sélection.

### Contribution de l'AUF

---

Au vu des intentions et des modalités spécifiques de Co//ectif, l'AUF apporte les contributions suivantes :

- Financement à hauteur de 25000 € des coûts de la coopération telle que définie par le programme
- Identification de partenaires dans son réseau
- Conseil en développement des projets et prospection d'opportunités de financement
- Valorisation des projets auprès des publics scientifiques et institutionnels pertinents
- Contribution à la réplique des résultats

### Financement

La contribution financière de l'AUF dans le programme Co//ectif est à comprendre au sens d'un cofinancement servant spécifiquement à prendre en charge les coûts de la coopération intersectorielle, interdisciplinaire et transnationale. Elle vise

ainsi à lever un obstacle significatif à la production, grâce à des partenariats diversifiés, de résultats et de retombées scientifiques et académiques à fort potentiel novateur et structurant.

Les coûts engendrés par les activités de planification et de préparation peuvent être entièrement pris en charge par la subvention de l'AUF à concurrence de 5000 €. L'AUF contribue au financement de l'étape de mise en œuvre à hauteur de 20000 €, en fonction des cofinancements mobilisés par le consortium, qui devront être au moins égaux à la contribution de l'AUF.

Le cofinancement proposé par l'AUF vise à encourager l'association d'autres instruments d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres des consortiums ou d'autres organisations nationales ou régionales pertinentes ayant des objectifs convergents.

Dans les limites susmentionnées, le montant, l'objet, la période et les modalités du soutien accordé par l'AUF sont déterminés par les résultats des évaluations décrites ci-après.

La conception et la mise à l'épreuve de nouvelles modalités d'organisation des activités collaboratives font partie des intentions programmatiques de Co//ectif. Toutefois, et à titre d'illustration, les activités susceptibles d'être financées se réfèrent aux :

- Missions consacrées à la recherche, la formation ou à l'harmonisation de pratiques organisationnelles, avec ou sans mobilité physique
- Mobilités intersectorielles entre les membres des consortiums
- Événements partenariaux réunissant les parties concernées par les résultats
- Événements de diffusion des résultats obtenus (conférences, ateliers etc.)
- Élaboration de nouveaux contenus de formation ou transformation de cursus existants
- Production et diffusion de livrables tels que rapports, documents de positionnement, publications – articles, vidéos, podcasts, site Internet

Les coûts indirects, les frais d'investissement et les coûts salariaux des personnels permanents constituent des dépenses inéligibles aux fonds Co//ectif.

Les coûts directs et indirects engendrés par les activités du projet qui ne sont pas éligibles à la subvention de l'AUF sont réputés représenter des contributions des partenaires et sont à indiquer explicitement à titre de cofinancements dans le budget.

## Réponse

---

Pour répondre à cet appel, les parties intéressées adressent à l'AUF-EO un dossier rédigé en français et composé des pièces suivantes :

- [Formulaire de présentation](#)
- Curriculum vitae du coordonnateur
- Accord signé par le représentant légal de l'établissement coordonnateur confirmant la validation de la proposition de projet

Dans un souci de simplification, le dossier Co//ectif vise à recueillir l'information essentielle permettant une évaluation et une décision motivée. L'annexe aux Lignes directrices propose des orientations pour formuler les réponses aux rubriques concernées. Un dossier incomplet à la date de clôture de l'appel à propositions ou hors délai est considéré comme irrecevable.

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse : [europa-occidentale@auf.org](mailto:europa-occidentale@auf.org) en mentionnant dans l'objet du message : Co//ectif [Acronyme]. Il est également fortement recommandé d'inclure l'acronyme de la proposition dans le nom de chaque fichier transmis.

Le traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de cet appel à propositions se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Lesdites données sont traitées exclusivement par les instances

de l'AUF aux seules fins de la gestion de l'appel à propositions et de la réalisation de statistiques anonymisées. La durée de conservation des données est d'une année. Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement de ces données. Elles peuvent s'opposer au traitement des données les concernant et disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à [europa-occidentale@auf.org](mailto:europa-occidentale@auf.org).

## Évaluation

---

Après vérification de la recevabilité par l'AUF-EO, les dossiers éligibles sont évalués par un panel réunissant des membres des Commissions régionales d'experts économiques et scientifiques de l'AUF concernées par les propositions analysées.

A l'issue de l'évaluation, un classement des propositions est établi sur la base des points attribués par le panel. Un dossier peut obtenir un maximum de 100 points et doit obtenir *a minima* 60 points pour être présélectionné. Le cas échéant, le critère décisif est celui de la dimension innovante de la coopération proposée.

Les critères de l'évaluation pour la première phase résident dans :

- la valeur ajoutée de la coopération appréciée en fonction de l'intersectorialité et de l'interdisciplinarité des propositions ;
- la créativité de la thématique, de l'approche et du format collaboratif ;
- la clarté et la pertinence des objectifs visés ;
- la qualité des résultats appréciée en fonction de leur capacité structurante et de leur répliquabilité ;
- l'effectivité de l'implication de jeunes scientifiques dans la réalisation du projet ;
- l'effectivité de la contribution des acteurs non-académiques dans la réalisation du projet.

Effectuée par l'AUF-EO, l'évaluation du plan consolidé prend en considération la mise en œuvre du projet appréciée en fonction de :

- la faisabilité et l'effectivité des activités planifiées dans l'atteinte des résultats envisagés ;
- la proportionnalité des résultats aux ressources organisationnelles et financières mobilisées ;
- la capacité institutionnelle, opérationnelle et financière des consortiums d'assurer le développement des projets.

L'AUF porte une attention particulière aux exigences liées à l'intégrité, l'inclusivité, la parité et la diversité. L'intégration de ces exigences est déterminante dans toutes les phases de l'évaluation des propositions et des projets.

## Sélection

---

Les responsables scientifiques et institutionnels des propositions les mieux classées sont invités à une session de présentation qui clôt le processus de sélection et, le cas échéant, ouvre la phase de conventionnement. Cette séance permet de partager les résultats de l'évaluation, notamment les recommandations adressées par le panel d'évaluation à l'AUF ainsi qu'aux porteurs des propositions. Elle a également pour objectif d'approfondir la compréhension commune des dossiers et simultanément des objectifs et des modalités du programme Co//ectif.

Les porteurs des propositions non retenues reçoivent une notification écrite résumant les principaux résultats de l'évaluation ayant mené à la décision de non-sélection.

## Conventionnement

La sélection dans Co//ectif donne lieu à la signature d'une convention de soutien à projet entre l'AUF et l'établissement coordonnateur. Les conventions Co//ectif décrivent en détails les modalités de la coopération, les résultats, les conditions et les règles d'application pour le versement des crédits, l'organisation et la constitution des rapports d'exécution technique et financière, la suspension, la cessation ou la réduction des subventions en cas de mise en œuvre insuffisante. La convention consacre l'engagement de l'AUF à rendre effectif le soutien financier et institutionnel ainsi que l'engagement de l'établissement cocontractant à coordonner le consortium en veillant à la mise en œuvre du plan de travail, à gérer la

subvention attribuée, à faire état des activités scientifiques et institutionnelles réalisées, et à justifier en bonne et due forme les dépenses financées par l'AUF.

Les établissements bénéficiant d'une subvention de l'AUF se doivent impérativement d'être à jour de leur cotisation.

### Dates importantes

Ouverture de l'appel à propositions : 2 mai 2024

Clôture de l'appel à propositions : 20 juin 2024

Annonce des résultats de la sélection : 30 juillet 2024

Début des projets : septembre 2024

### Contact

---

Agence Universitaire de la Francophonie – Europe Occidentale  
[europe-occidentale@auf.org](mailto:europe-occidentale@auf.org)